

## Les sportifs Digoinais récompensés



## Éditorial

*Il y a quelques jours, la préfecture de Saône-et-Loire organisait sur notre commune une réunion sur le risque inondation destinée aux maires du bassin versant Loire et de ses affluents. La ville de Digoin, comme bien d'autres, peut être soumise à la survenance d'un évènement exceptionnel mettant en danger la population, notamment en cas de crue de nos rivières.*

*Pour anticiper au mieux ses évènements, la ville s'est dotée en 2011 d'un « Plan Communal de Sauvegarde (PCS) » qui organise l'action des services municipaux et des habitants en cas d'incident important.*

*Vous retrouvez en pages centrales de ce « Reflets » le Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document vous présente de manière synthétique tous les scénarios auxquels nous pourrions être confrontés ainsi que les réactions à avoir si tel était le cas. Il est détachable afin que vous puissiez le conserver. Sachez que, même si nous tentons de tout mettre en œuvre pour intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation au bon déroulement des opérations.*

*La sécurité est un devoir collectif, la prévention est l'affaire de chacun !*

*Fabien Genet*

Maire de DIGOIN  
Président de la CCVal



## Prévenir des risques majeurs

Retrouvez en pages intérieures (supplément détachable) le DICRIM qui vous donnera toutes les consignes à respecter en cas de risques majeurs.



# Élections départementales



## > Élections départementales des 22 et 29 mars

Les 22 et 29 mars prochains, les électeurs du canton de Digoin seront appelés aux urnes pour élire les deux conseillers départementaux. Désormais, le canton de Digoin regroupe les communes de (par ordre alphabétique) Bourbon-Lancy, Chalmoux, Cronat, Digoin, Gilly-sur-Loire, Les Guerreaux, Lesme, Maltat, Mont, La Motte-Saint-Jean, Perrigny-sur-Loire, Saint-Agnan, Saint-Aubin-sur-Loire, Varenne-Saint-Germain, Vitry-sur-Loire.



À l'occasion des prochaines élections départementales (ex-cantonales), deux conseillers départementaux seront élus ensemble dans chaque canton au scrutin binominal à deux tours. Les candidats devront se présenter en binôme composé d'une femme et d'un homme. Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme « suppléants » doit lui aussi être composé de deux personnes de sexe différent, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

Élus pour six ans, les conseillers départementaux seront dorénavant renouvelés en intégralité. Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Les compétences du Département sont nombreuses. Chef de file des solidarités, il organise l'action conjointe des différents acteurs intervenant dans le champ social, elles concernent notamment l'enfance, les personnes handicapées, les personnes âgées, les prestations légales d'aide sociale, les sapeurs-pompiers... En matière d'éducation, le département assure la construction, l'entretien et l'équipement des collèges la gestion des agents techniciens, ouvriers et de service... Quant à l'aménagement, son action concerne l'équipement rural, l'état des routes départementales,...



# Élections départementales



## > **Le vote par procuration**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible les jours du scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur les listes électorales de la commune de voter à votre place.

La procuration peut être établie à la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail, au Tribunal d'instance, au commissariat de police (et l'ambassade ou le consulat pour les personnes à l'étranger). La procuration doit parvenir à la Commune avant le jour du scrutin et le plus tôt possible. Attention, compte tenu des délais d'acheminements et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !

Le formulaire de vote par procuration et toutes les informations nécessaires sont en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Les électeurs peuvent désormais remplir leur demande de vote par procuration depuis leur ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa disponible en ligne :

[www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_14952.do](http://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do)

Une fois complété en respectant les indications fournies par le ministère de l'intérieur, le formulaire administratif est imprimé sur 2 feuilles.

Les électeurs doivent ensuite se présenter en personne à la brigade de gendarmerie afin de valider leur demande. Le mandataire, c'est à dire la personne qui a reçu la procuration du mandant ne reçoit aucun document. C'est le mandant qui doit l'avertir de la procuration qu'il lui a donnée et du bureau de vote dans lequel il devra voter à sa place. Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Renseignements : Mairie service élections  
03 85 53 73 09/11

## Pratique

### > **Où voter ?**

A Digoin, les bureaux de vote ouvriront à 8 heures et fermeront à 18 heures. Sept bureaux de vote sont situés Salle des Fêtes de Digoin (Place de la République) et le 8ème bureau est installé salle de Vigny pour ses habitants.

Une pièce d'identité devra être obligatoirement présentée pour pouvoir voter.

### > **Qui peut voter ?**

Les élections départementales ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

### > **Comment voter ?**

Le jour de l'élection, vous devez prendre une enveloppe et au moins deux bulletins de vote (vous pouvez également voter avec les bulletins que vous avez reçus chez vous). Pour mettre le bulletin dans l'enveloppe, il est obligatoire de passer par l'isoloir. Lorsque vous vous présentez devant l'urne, les membres du bureau vérifient votre identité, puis l'urne est ouverte pour vous permettre d'introduire l'enveloppe. À cette étape, vous êtes seul(e) à avoir le droit de toucher à celle-ci. Vous signez ensuite la liste d'émargement et la date du scrutin est apposée sur votre carte, qui vous est rendue. Dès la fermeture des bureaux de vote, il est procédé au dépouillement. Cette opération est publique. Elle est réalisée par les membres du bureau et des électeurs volontaires.



## Bénévoles et sportifs digoinais mis à l'honneur

Fin janvier, la municipalité et l'office municipal des sports (OMS) ont récompensé ceux qui ont fait briller les couleurs de la ville au cours de l'année passée.

Tandis que le maire, Fabien Genet, ouvrait la cérémonie en rappelant combien le sport avait son importance dans la cité ligérienne avec pas moins de 32 associations sportives et plus de 1 000 licenciés ; l'adjointe aux sports, Chantal Chappuis, a détaillé le déroulement de la soirée : « Cette année, nous avons demandé à un jury d'experts, composé d'anciens sportifs digoinais et de personnes œuvrant pour le sport local, de désigner le sportif de l'année, ainsi que le bénévole de l'année. » C'est ainsi que le président du jury, Maxime Castagna, cinq fois champion de France de joutes, annonçait les résultats, nommant Mélanie Lille, championne du monde de boules en double, et Coline Devillard, médaille d'or au saut de cheval et actuellement au pôle Insep, comme les deux sportives de l'année 2014. Quant aux bénévoles, Nadège Muet et Gérard Colin, étaient mis à l'honneur au titre de bénévoles de l'année 2014.

Ensuite, les sportifs des différentes associations locales montaient tour à tour sur scène pour recevoir leurs récompenses. Chantal Chappuis et David Bême, vice-président de l'OMS saluaient les titres prestigieux remportés, cette année encore, par les sportifs Digoinais.





# Sports



- 1/ Boule Sportive Digoine
- 2/ Twirling Bâton
- 3/ Handball Club Digoin
- 4/ Les jeunes basketteuses du DAC
- 5/ Jeunes footballeurs du DFCA
- 6/ F.C.D.M.
- 7/ Judo Club Digoinois
- 8/ Happy Running
- 9/ Digoine Joutes et Sauvetage
- 10/ Digoine de Natation
- 11/ Amicale des sapeurs-pompiers
- 12/ Tennis Club Digoin
- 13/ Association sportive du collège
- 14/ Amicale laïque digoine
- 15/ Union des Cyclistes Digoinois
- 16/ Les pêcheurs de la Gaule Digoine, dont le vice-champion du monde Mickaël Renna
- 17/ Les sportifs Digoinois de l'année 2014 honorés





# Risque inondation

## > Réunion d'information sur le risque inondation



La préfecture organisait le 9 février dernier à la Salle des Fêtes de Digoin, une réunion sur le risque inondation destinée aux maires du bassin versant Loire et de ses affluents. En première ligne de ce risque, les maires des communes qui jouent un rôle important dans la prévention et la gestion de crise.

Les inondations constituent un risque non négligeable en Charolais-Brionnais puisque 62 communes du bassin de la Loire figurent sur l'Atlas des zones inondables, et 29 sont couvertes par un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dont fait partie la commune de Digoin. « Les maires, et donc les communes, jouent un rôle primordial dans la prévention de ces risques », a souligné Philippe Saffrey, sous-préfet de l'arrondissement de Charolles, lors de cette réunion.



C'est aux communes en effet que revient la responsabilité de rédiger et transmettre le DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) recensant les principales consignes de sécurité à adopter en cas de crise.

### > **Le DICRIM, pour informer la population**

Même si sur la commune, tout est mis en œuvre pour éviter des catastrophes, le risque zéro n'existe pas ! Par conséquent, il est indispensable d'anticiper toute situation potentiellement dangereuse afin d'informer la population et d'organiser les secours bien en amont. C'est l'objectif du document, intitulé DICRIM. Tout en espérant que la ville de Digoin ne soit jamais confrontée à de telles situations, ce document a également pour objet de rendre les citoyens conscients des risques qu'ils encourent et des dispositions qu'ils doivent prendre en cas de crise.

Disponible en pages centrales dans ce bulletin municipal (supplément détachable), le DICRIM recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés sur Digoin : risques naturels (inondations, glissements de terrain, tempête) ainsi que les risques technologiques (risques industriels, risque nucléaire, transport de matières dangereuses). Ce document localise les zones potentiellement à risque et décrit les mesures de prévention prises par la ville.



# DICRIM

Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs

DOCUMENT À CONSERVER

## → Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

On appelle risque majeur, un événement dangereux ayant des implications sur une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;
- **une gravité importante** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

## → Quels sont les risques identifiés sur la Commune de Digoin ?

→ RISQUE NATUREL/CLIMATIQUE

- Inondation

→ RISQUE TECHNOLOGIQUE

- Les Transports de matières dangereuses :
  - RCEA
  - RN 79
  - RD 979
  - Voie ferrée
- Canalisations

## → Le plan communal de sauvegarde

Face à ces risques, la municipalité a mis en place ce Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de dispositifs de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune. Il est consultable en Mairie.

## → La cellule communale de crise opérationnelle

Elle forme le pôle de gestion de la crise.

**Ses objectifs** répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC (Organisation des secours départementale) ou des plans de secours spécialisés.

Elle est un poste de commandement à l'échelle communale.





# Le risque de transport

## → les transports de matières dangereuses et les canalisations

### Qu'est-ce que le risque Transport de Matières Dangereuses ?

Le risque transport de matières dangereuses appelé aussi T.M.D. est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc). Il peut entraîner des conséquences graves, voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

### Les risques liés aux T.M.D. sont :

- ✓ Les pollutions (sources, nappes phréatiques, air...)
- ✓ Les incendies
- ✓ La toxicité des produits qui s'échappent
- ✓ L'explosion
- ✓ Une combinaison de ces risques

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses par voie routière et canalisation.

### Que faire ?

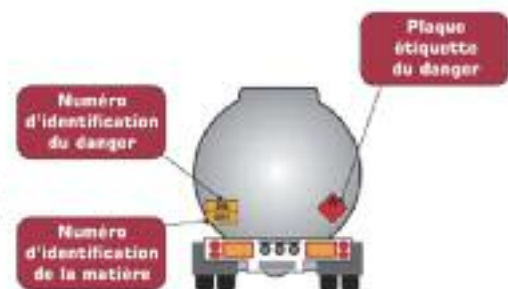
Si vous êtes témoin d'un accident ?

#### 1 Donner l'alerte

- pompiers = 18
- police = 17
- SAMU = 15

#### 2 Indiquez

- le lieu exact,
- le mode de transport,
- le nombre de victimes,
- le numéro de produit,
- le code de danger,
- la nature du produit.



#### 3 Agissez

- Éloignez-vous du site.
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie.
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, lavez-vous les mains et changez de vêtements si possible.

### Numéro du produit et code danger

23 1965 A Butane / Propane	50 2067 B Egouttoir au nitrate d'ammonium	30 3256 C Olivier du gazol	99 3257 D Produits lubrifiants chauds	33 1203 E Hydrocarbures légers
-------------------------------------	--	-------------------------------------	--	---

430 x 300 mm	300 x 120 mm
--------------	--------------

DANGER MAJEUR	2 <sup>ème</sup> DANGER
30	
1202	
CODE ONU	Matière



# le risque naturel



## → L'inondation

La commune de Digoin est exposée au risque d'inondation avec les crues du fleuve Loire, et / ou de son affluent Arroux, de la Bourbince qui inondent la plupart du temps des secteurs proches tels la Place de la Grève, les quais de Loire, la rue de la Dombe, la rue de la Crue, la rue Francis de Pressensé, la rue des Prés, la rue du bac...

La construction du barrage de Villerest en 1984 situé à l'amont de Roanne a certes permis d'améliorer la protection des villes en aval mais, la ville de Digoin continue cependant de subir les inondations de la Loire. Les débordements de la Loire sont liés aux pluies tombées sur le bassin versant, à l'imperméabilisation naturelle et temporaire (saturation des sols) ou artificielle des sols et drainage des sols. Les crues exceptionnelles peuvent avoir une durée de 4 à 6 jours.

### Alerte

Pour la Loire, plusieurs niveaux sont mis en valeur suivant la hauteur d'eau présente sur le territoire. Suivant le niveau considéré, on liste les actions d'intervention à mettre en œuvre :

Niveau JAUNE côte 1.50 m à 2.30 m	
1.50m	Mise en vigilance : agriculteurs prévenus
2.30m	Cote d'alerte et mise en place de la cellule de crise.
Niveau ORANGE côte 2.30 m à 4.00 m	
3.60m	Évacuation des caves
3.96m	Les égouts rejettent l'eau Alerte à la population
Niveau ROUGE côte 4.00 m et plus	
4.10m	Fermetures des routes par la Mairie (r. de la Dombe, Pl. de la Grève,...) Établissement d'un plan de circulation.

### Alerte téléphonique

À Digoin, la commune utilise les appels téléphoniques pour alerter la population. Les agents de la cellule « Coordination » procèdent à l'appel des administrés. Des listes de personnes à prévenir ont été établies en fonction du niveau de risque inondation (niveau jaune, orange, rouge, côte d'alerte...).

Mise à disposition d'un service de SMS gratuit pour les crues. [www.centre.developpement-durable.gov.fr](http://www.centre.developpement-durable.gov.fr)



### Que faire en cas d'inondation ?

#### AVANT

- Mettez les produits toxiques hors d'atteinte
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio. France Inter GO (162KHz ou 1852M). France Bleu Bourgogne : 98.3 FM
- Fermez le gaz et coupez l'électricité
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence. Libérez les lignes pour les secours
- Préparez votre kit (assurance, médicaments, ordonnance...)

#### PENDANT

- Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations
- Montez à pied aux étages
- Tenez-vous informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio. France Inter GO (162KHz ou 1852M). France Bleu Bourgogne : 98.3 FM

#### APRÈS

- Aérez et nettoyez les pièces
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Évaluez les dommages. Renseignez-vous auprès de votre assureur
- Chauffez dès que possible et dès que les conditions le permettent

## POUR ÊTRE INFORMÉ

Dans tous les cas, des messages d'alerte et d'information seront diffusés sur les panneaux réservés à l'information municipale et sur les médias.

L'implantation des panneaux est :

- Mairie (portail) (Crue Loire et Arroux)
- Place des Marronniers, rue Francis de Pressensé (Crue Arroux)



## > Les consignes de sécurité



### Si vous entendez la sirène

Comment reconnaître le signal ?

La France a défini un signal unique au plan national (décret du 11 mai 1990). Il se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute séparées par un silence de cinq secondes. Il ne peut donc pas être confondu avec le signal d'essai d'une minute seulement, diffusé à midi le premier mercredi de chaque mois ou avec les déclenchements brefs utilisés par certaines communes pour l'appel des pompiers. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes. Si vous entendez la sirène, veuillez écouter les médias ainsi que toutes informations diffusées par la municipalité qui vous préciseront si vous devez vous confiner ou évacuer.

### Liens utiles

Téléchargez le PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS) sur [www.digoin.fr](http://www.digoin.fr) (rubrique en 1 clic)  
Des exemplaires sont disponibles en Mairie.

## ■ EN CAS D'URGENCE

### ÉCOUTEZ LA RADIO

France Inter GO (162KHz ou 1852M)  
France Bleu Bourgogne : 98.3 FM

### INFORMATIONS

Sapeurs pompiers :  
18 ou 112

SAMU : 15 / Gendarmerie : 17

Mairie de Digoin :  
03 85 53 73 00

Service Population :  
03 85 53 73 09 / 11 / 12

Préfecture :  
03 85 21 81 00

Météo France :  
08 92 68 02 45

### SITES INTERNET

Météo France :  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

DIREN :  
[www.centre.ecologie.gouv.fr](http://www.centre.ecologie.gouv.fr)

VIGICRUES :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Ville de Digoin :  
[www.digoin.fr](http://www.digoin.fr)



## ■ APEI LES PAPILLONS BLANCS



L'APEI Les Papillons Blancs de Paray le Monial gère un Service d'Accompagnement des Familles d'Accueil (SAFA) pour personnes âgées et personnes handicapées.

L'accueil familial est une formule originale d'hébergement pour les personnes ne pouvant ou ne souhaitant plus vivre à leur domicile et recherchant une alternative à l'hébergement en établissement. « *Faute d'accueillants familiaux, nous ne pouvons répondre à toutes les demandes formulées sur notre secteur d'intervention.* » explique l'association.

L'accueil familial permet à un particulier agréé par le président du Conseil Général – l'accueillant familial – de travailler à son domicile en accueillant une à trois personnes âgées et/ou personnes adultes en situation de handicap. Il bénéficie d'une formation à cette activité et est régulièrement visité par notre service de suivi pour vérifier les bonnes conditions de l'accueil, la protection de la santé de la personne accueillie, sa sécurité et son bien-être moral et physique.

Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter l'APEI Les Papillons Blancs (LAVENIR Claudie) au 03.85.81.28.78 ou par mail [c.lavenir@apeiparay.fr](mailto:c.lavenir@apeiparay.fr)

## ■ RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Désormais, l'usage des désherbants et insecticides est règlementé (arrêté préfectoral du 5 mars 2014).

L'utilisation de produits phytosanitaires est interdite à moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau. Cette distance peut être portée à 100 mètres (cf étiquette du produit). Le traitement est également interdit à proximité des fossés, avaloirs, bouches d'égout

et caniveaux.

En parallèle, la Municipalité incite les habitants à nettoyer et désherber sur les longueurs de leurs façades, murs, et sur les trottoirs attenants à leurs habitations. Il s'agit là d'une obligation citoyenne.

Chacun d'entre nous peut participer à la maîtrise de la végétation spontanée en ville avec des techniques respectueuses de l'environnement : brossage, arrachage manuel, binette, eau bouillante. Une bonne alternative aux mauvaises herbes sur les trottoirs...

## ■ RECENSEMENT CITOYEN



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser dans les 3 mois suivant l'anniversaire de ses 16 ans. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Il est primordial de conserver précieusement l'attestation de recensement qui est remise à cette occasion par la mairie.

En effet, celle-ci sera réclamée pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BAC...).

Le recensement citoyen doit être réalisé par l'intéressé directement en Mairie.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Service population : 03 85 53 73 11/12

## ■ TIMBRES FISCAUX DÉMATÉRIALISÉS



Depuis le 2 mars 2015, les usagers peuvent acheter les timbres fiscaux pour les passeports sur le nouveau site internet : [www.timbres.justice.gouv.fr](http://www.timbres.justice.gouv.fr) accessible via PC, smartphone, tablette. L'acquisition du timbre électronique se caractérise par un numéro sécurisé. Dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre de cette année, ils pourront se les procurer, toujours au format dématérialisé, chez les débitants de tabac et aux guichets des centres des finances publiques. À noter que courant 2016, l'ensemble des timbres fiscaux seront dématérialisés.

## ■ ASSOCIATIONS

Pour tout changement intervenant dans le fonctionnement de l'association, il faut déposer en Sous-Préfecture une déclaration de modification, dans un délai de trois mois à compter de la date de la réunion où les modifications ont été adoptées.

En tant que représentant d'association, vous devez effectuer différentes démarches en mairie. Certaines revêtent un caractère obligatoire, d'autres permettent de donner des informations au public.

- Au moment de la création de votre association afin de figurer sur l'annuaire des associations de la Ville.

- Après l'élection des nouveaux membres du bureau afin de permettre à la Ville de mettre à jour les informations portant sur votre association qui seront transmises aux administrés.

Renseignements : Service Population  
État civil : 03 85 53 73 10



## ▼ Crochinox

Disposant d'une grande notoriété envers les professionnels et les particuliers, Crochinox sera désormais dotée d'une surface d'exposition spacieuse sur la zone Ligerval (550m<sup>2</sup> de bâtiment), le futur site permettra de découvrir une large palette de sélections dans la serrurerie, ferronnerie, clôtures de portails...

## ▲ Mégret & Fils

Avec un nouveau bâtiment de 1040m<sup>2</sup> sur 2 niveaux, l'entreprise « Mégret & Fils » dispose désormais d'un espace leur permettant de maintenir et de développer leur choix de large stock et d'offres multimarques. « Un showroom » permettra d'accueillir leurs clients et partenaires, et mettre en démonstration une large gamme de matériel pour couper, coudre, broder, souder...



# > Ligerval, une zone en mouvement

*L'implantation de PVP, les nouveaux bâtiments qui sortent de terre comme celui de « Mégret & Fils » (matériel de couture industriel à rayonnement mondial) ou celui de Crochinox (serrurerie, pose de portes, clôtures...), les ventes de terrains en cours et la prochaine implantation d'Intermarché et de la future maison de santé confirment le potentiel du parc d'activités Ligerval.*



## ▲ Intermarché

Les travaux de la zone commerciale sur une surface commerciale de 7000 mètres carré vont débuter au printemps. Ce projet porté par le groupement « Intermarché » avec secteur alimentaire est un préalable à toute autre implantation (habillement, bricolage, etc...). L'ouverture du supermarché est prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2016.

## ▼ Maison de santé

Après une longue phase de maturation, le projet digoinais de maison de santé a connu une vraie accélération depuis le printemps dernier. À l'occasion du dernier Conseil communautaire de l'année 2014, les élus ont validé un projet porté par les professionnels de santé avec le soutien de la CCVal. Le permis de construire a d'ailleurs été déposé le 20 février dernier.





## > **Les élus débattent** **sur les orientations budgétaires 2015**

Le 12 Février dernier, le conseil municipal s'est réuni pour débattre des orientations budgétaires. Le budget de la ville est aujourd'hui équilibré et permet de faire des investissements. Mais la baisse des dotations de l'Etat et le problème de l'emprunt toxique signé en 2007 suscitent des inquiétudes pour l'avenir.

L'adjoint au Maire chargé des Finances, Bernard LAUGERE a rappelé que « l'année 2014 s'est achevée avec un excédent de fonctionnement de 600 000 euros, qui a permis de financer normalement les investissements. La situation budgétaire est donc aujourd'hui maîtrisée et équilibrée ».

Mais de graves inquiétudes existent. La baisse drastique des dotations de l'Etat décidée par le Gouvernement pour la période 2014-2017 impactera à terme le budget de la ville de plus de 600 000 € (écart entre DGF 2013 et DGF 2017). Si rien n'est fait, en 2017, la ville n'aurait plus aucun excédent pour financer ses travaux. « Même si nous critiquons ces baisses, il faut réagir. Dès à présent, plusieurs groupes de travail sur les bâtiments communaux, les actions de la ville et les associations ont été créés pour chercher des économies. Les services ressources humaines de la ville et de la CCVAL ont déjà été mutualisés », a expliqué le Maire.

L'autre inquiétude concerne un emprunt toxique, signé en 2007 (emprunt de 2,8 millions d'euros soit 15% de la dette communale). A l'époque, DEXIA, la « banque des collectivités » avait proposé de renégocier des emprunts communaux à de meilleures conditions, mais avec un taux variable indexé sur le Franc suisse, qui, selon DEXIA, ne devait pas bouger. Or contre toute

attente, cette monnaie a été victime de la crise de 2008. Aujourd'hui le taux d'intérêt variable explose. Il pourrait dépasser 20% en 2015 soit 300 000 € d'intérêts en plus. Pour le Maire, « nous devons gérer cette situation héritée de 2007. Nous sommes mobilisés pour défendre les intérêts de DIGOIN, car ces emprunts sont spéculatifs. Si il le faut, nous irons en justice ».

### > ZOOM : L'EMPRUNT TOXIQUE

Depuis 2011, la ville a négocié ponctuellement avec la banque un taux d'intérêt inférieur au taux normalement calculé. « Mais il faut pouvoir passer à un taux fixe, explique le Maire. Fin décembre, nous avons donc déposé un dossier auprès du Fonds de soutien crée par l'Etat afin de venir en aide aux 1 500 collectivités victimes de ces emprunts. »

Le 16 Janvier, le Maire a obtenu une réunion en préfecture : il a demandé au Préfet de Saône et Loire que la subvention la plus importante (45%) soit attribuée à Digoïn, ce qui a été approuvé. Lors du Conseil, le Maire a en outre proposé aux élus une motion « demandant à l'Etat de faire tomber ces emprunts spéculatifs » et d'adhérer à l'Association des acteurs publics contre les emprunts toxiques (APCET) pour préparer un possible recours en justice. A l'unanimité, le conseil a adopté ces propositions.

# Expression des groupes d'élus

La loi du 27 janvier 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit la réservation d'espaces pour l'expression des élus dans les bulletins municipaux. Le conseil municipal lors de sa réunion du 31 mars 2003 a délibéré sur les modalités d'application permettant à chacun des groupes de s'exprimer à part égale. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.

## ■ Groupe « Envies d'agir »

On lui avait dit ... Les deux tiers de la dette sont de prêts toxiques. Un piège pour 250 collectivités qui par manque de réactivité ont gardé ce poison. Le Maire dit qu'il ne pouvait rien faire. Aujourd'hui avec des intérêts à 25% soit 1,9 millions € d'intérêts en plus il peut ! il botte en touche attaquant l'état et l'opposition fautifs de ne lui avoir pas dit avant de signer les dangers des taux variables... Depuis quand un Maire demande à son opposition ou à l'État de lire un contrat de prêt avant de le signer ? Depuis quand les prêts à taux variables ne varient ils pas ? La naïveté de nos élus va se traduire par des coupes sombres sur les services à la population. L'état a doublé le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques. Pour en bénéficier il faut faire une demande avant le 30 avril. Prenant le maire au mot, nous l'invitons avant de déposer un dossier de le faire relire à l'opposition. Après il faudra tout faire pour renégocier un taux fixe. **Gérald UHLRICH pour le groupe de l'opposition**

## ■ Groupe de la majorité municipale : Génération Digoin

Lors du dernier conseil, l'opposition a joué aux redresseurs de torts avec les emprunts toxiques. Facile comme posture ! Nos collègues ont oublié de dire que les maires de l'époque, en 2007, ont signé ces renégociations de dette, proposées par DEXIA, la « banque des collectivités », avec la validation du Ministère du Budget et du contrôle de légalité des préfetures, pour faire faire des économies à leurs communes. Des élus de tous bords ont alors souscrit en confiance ces emprunts, y compris leur ami Maire de DIJON, aujourd'hui Ministre, François REBSAMEN... qui siégeait au Conseil d'administration de DEXIA !!!

L'opposition préfère défendre l'indéfendable, comme la baisse des dotations de l'Etat, décidée par le Président de la République en contradiction avec ses engagements passés. « *Il ne faut pas tomber dans le catastrophisme* », assure aveuglément Mme Baccot, sur l'air de « *Tout va bien, madame la Marquise !* », pendant que M.Ulrich, évoquant la péréquation, déclare : « *Digoin va en profiter, car Digoin a la chance d'être pauvre.* » Sans commentaire....

## NUMÉROS UTILES

### Services

Mairie (Standard).....	03 85 53 73 00
Place de l'hôtel de Ville - Ouverture le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h - Le samedi de 9h à 12h (état civil). Mail : mairie@ville-digoin.fr	
Office de tourisme .....	03 85 53 00 81
Espace Jeunesse .....	03 85 53 73 70
Observatoire.....	03 85 53 75 71
Cinéma (Le Majestic).....	09 77 83 37 09
Bibliothèque Municipale.....	03 85 53 29 89
Police Municipale.....	03 85 53 73 29
C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) Place de l'hôtel de Ville .....	03 85 53 73 28
RPA La Fougeraie.....	03 85 53 00 42
Maison Petite Enfance et de la Famille (MaPEF) Rue des acacias.....	03 85 53 58 98
Centre d'Animation Municipale Mme COUE .....	03 85 53 73 32
Launay.....	03 85 53 70 27
Lafleur.....	03 85 53 49 25

Brierette .....	03 85 53 19 75
Neuzy .....	03 85 53 72 16
Trésorerie de Digoin.....	03 85 53 01 52
Harmonie de Digoin.....	03 85 88 90 80
Pôle emploi : Rue Maynaud de Bisefranc.....	39 49
Ouvert tous les jours de 8h30 à 16h30 du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h le jeudi et de 8h30 à 16h le vendredi.	

### Santé - Urgence

Centre de secours (administratif) Rue Berlioz.....	03 85 53 72 50
Pompiers (demande secours) .....	18
S.A.M.U.....	15
Gendarmerie .....	17
Médecins généralistes Docteur Micorek.....	03 85 84 86 51
Docteur Lequin.....	03 85 53 18 97
Docteur Maringue .....	03 85 88 53 13
Docteur Mercier .....	03 85 53 03 53
Docteur Moutte (sport) .....	03 85 53 04 54
Infirmier(e)s	

SCP Kiriakos/Devaux/Diry/Labrousse/Perrier 45 Rue Bartoli .....	03 85 53 12 59
Beaufils Blandine- rue Gazomètre.....	06 84 16 11 35
Fayet Cécile - 15 rue Bartoli.....	03 85 70 44 78
Niquet/Alves/Frizot - rue Bartoli.....	03 85 88 50 88
Cabinet Rieutord/Laplace/Boucaud 1 bis rue Victor Hugo.....	03 85 53 32 88
Cabinet Brau/Prost Rue du Pont de Bourbon .....	06 82 94 00 09
Pharmacies Spieser - 1 rue Victor Hugo .....	03 85 53 08 76
Coquelin - 50 av. Gal de Gaulle.....	03 85 53 18 62
Milli - 4 route de Roanne .....	03 85 53 12 78
Popelard - 28 rue nationale.....	03 85 53 09 93
Hôpital de Digoin .....	03 85 53 65 65
Ambulances Fasoli.....	03 85 88 52 54
Ambulances Digoineses.....	03 85 53 14 09
Ambulances Barges .....	03 85 88 50 07
Cabinet Vétérinaire Avenue des Platanes.....	03 85 88 53 98



# Rétrospective



## Océane ROSIER vice-championne de France de coiffure

À l'occasion des championnats de France de coiffure qui se déroulaient à Rouen mi-février, Océane Rosier a réalisé une très belle performance en s'adjugeant le titre de vice-championne de France de coiffure au classement général. Pour son premier concours dans la catégorie seniors, c'est un coup de maître. Tout au long de la compétition, la jeune Digoinaise a obtenu les titres de championnes de France en coiffure du jour et coiffure du soir ; 3eme en coupe progressive et coiffure de mariée... Exerçant sur le territoire, elle ne se contente pas du travail quotidien. Au sein d'un cercle de professionnels, elle imagine sans cesse de nouvelles coiffures pour séduire le jury. À seulement 22 ans, Océane peut désormais espérer un jour atteindre la marche supérieure du podium, avec le titre de championne de France. ■



## Remise des diplômes du GRETA

Aboutissement d'une formation permettant d'obtenir le diplôme de compétence en langue (DCL), la remise des diplômes aux lauréats a donné lieu, fin janvier, à une réception à la Mairie de Digoin. Diplôme national professionnel créé spécialement pour les adultes, le DCL correspond aux besoins du monde professionnel. Après une période de formation, l'épreuve consistait en une épreuve orale et écrite qui simule une situation de travail en anglais. Après validation de leur examen, les neuf récipiendaires se sont vu remettre leur diplôme par M. Smeyers, directeur du GIP-FTLV de Bourgogne, de Mme Bourdens, inspectrice de l'Éducation nationale anglais lettres, de Mme André et de M. Dorsival du Greta 71. ■



## Récompenses Maisons Fleuries

Suite aux nombreuses distinctions obtenues par les Digoinois au concours départemental des maisons fleuries, une remise des prix a été organisée le 7 février dernier salle des mariages. Cette cérémonie devenue incontournable récompense les lauréats qui, en fleurissant leur maison, leur jardin, leur balcon, contribuent à l'embellissement de la commune. Tout en mettant en avant le travail effectué par les services techniques sur la commune, le Maire a précisé qu'il « *était de tradition, et même un devoir que de mettre chaque année à l'honneur celles et ceux qui, par leur amour des fleurs, de la nature ou simplement de l'esthétique, fleurissent notre quotidien et font de Digoin, une ville où il fait bon vivre* ». Lola Rodriguez a ensuite distingué les 19 participants. Aux dix premiers, la municipalité a offert la visite des jardins de M. Vernisse, et aux 15 premiers, un bon d'achat à utiliser chez Rougemont Horticulteur. Tous les participants sont repartis avec une composition florale et un lot de bulbes. ■

## ..... instantanés



Épiphanie : des fèves à l'effigie du patrimoine local étaient déposées dans les galettes confectionnées par la Boulangerie Dutarte.

13 février : Dans le cadre de la saison culturelle, le spectacle « Un p'tit jardin sus l'ventre » a ravi près de 200 personnes.



Pendant les vacances d'hiver, les structures municipales ont proposé aux jeunes Digoinois un programme riche et varié.

# Que faire à Digoin ?

**Vendredi 27 mars**  
**à 20h30**

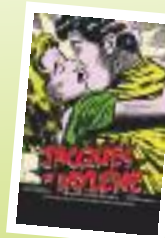


## « Jacques et Mylène »

**(A partir de 12 ans)**

Jacques et Mylène, c'est le théâtre de boulevard revisité mais c'est surtout un « vaudeville » revu par un punk ! À eux deux, Ingrid Strelkoff et Philippe Nicolle incarnent avec délectation, en se métamorphosant joyeusement, les sept personnages de cette comédie de mœurs qui allie la modernité au kitsch, la tradition au trash, la finesse à l'indélicatesse, un mélange des genres fait de situations plus que cocasses : harcèlement, meurtres, suicides... Une expérience hilarante !

Avec le soutien de l'ARC Creusot et du Pays Charolais-Brionnais  
Tarifs : de 5 à 10€



### **Dimanche 8 mars**

Loto du D.F.C.A. (Salle des Fêtes)

### **Samedi 14 mars**

Carnaval de Digoin (centre-ville)

### **Samedi 14 mars**

Concert de printemps de l'Harmonie (Salle des Fêtes)

### **Mercredi 18 mars**

Animation "Carrefour Familles" de 14h à 17h - Thème : les plantations (Maison de la Petite Enfance et de la Famille)

### **Samedi 21 mars**

Loto de la MEPE (salle des Saules)

### **Dimanche 22 mars**

1<sup>er</sup> tour des élections départementales (Salle des Fêtes et Salle polyvalente de Vigny)  
Plus d'infos en page 2-3

### **Judi 26 et vendredi 27 mars**

Don du sang (Salle des Fêtes)

### **Vendredi 27 mars**

Spectacle saison culturelle « Jacques et Mylène » (Le Majestic)  
Plus d'infos ci-dessus

### **Dimanche 29 mars**

2<sup>ème</sup> tour des élections départementales (Salle des Fêtes et Salle polyvalente de Vigny)  
Plus d'infos en page 2-3

### **Samedi 4 avril**

Dîner dansant du D.F.C.A. (Salle des Fêtes)

### **Vendredi 10 avril**

Gospel  
Ricky Norton  
(Église Notre-Dame)

Plus d'informations : [www.digoin.fr](http://www.digoin.fr)



### **Vendredi 10 et samedi 11 avril**

Bourse de puériculture Printemps Été 2015 (Salle des Fêtes)



**Et retrouvez tout le programme du cinéma**  
**« Le Majestic » sur le site : [majestic71.cine.allocine.fr](http://majestic71.cine.allocine.fr)**  
**et sur le site facebook « Le Majestic »**